



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-036 Conseil municipal du 30 mars 2026

**Présents :** ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

**Absent(e)s :**

**Excusée(s) :** BOYER Bertrand, AUNEAU Olivier, DANIEAU François

**Pouvoirs :** BOYER Bertrand à CAILLET Florent, AUNEAU Olivier à Julie AUBRY, DANIEAU François à ZAREMBA Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 24/03/2026

Date de la publication : 31/03/2026

### 2026-036 AFFAIRES GÉNÉRALES – ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVU DE L'ENFANCE

**Rapporteuse : Mireille LOIRAT**

Le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de l'Enfance est un syndicat intercommunal qui regroupe les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, La Roche-Blanche, Pouillé-les-Côteaux et Vair-sur-Loire.

Au titre du service public de la petite enfance, le SIVU :

- est l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, chargée depuis janvier 2025 de « recenser, informer, soutenir la qualité, planifier »,
- gère une maison de l'Enfance qui regroupe en guichet unique :
  - un relais petite enfance
  - un lieu d'Accueil Enfants Parents
  - la crèche des Petits Loirs,

Au titre de la politique enfance, le SIVU gère :

- des centres de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, accueillis le mercredi et durant les vacances scolaires,

- des séjours d'été,

Au titre de l'accompagnement à la parentalité, le SIVU organise un appui aux actions qui émergent sur le territoire.

Monsieur le Maire Le SIVU est administré par un organe délibérant, le comité syndical, composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue comme prévu par l'article L. 5211-7 du CGCT. Toutefois, cet article, modifié par l'article 236 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 2 3DS 3), prévoit que, par dérogation, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués.

Monsieur le Maire indique que conformément aux statuts du SIVU de l'Enfance, le conseil municipal doit désigner des délégués pour le représenter au sein de cette instance.

Il rappelle que l'article 7 des statuts du SIVU de l'Enfance dispose que le syndicat est administré par un comité au sein duquel chaque commune est représentée de la façon suivante :

- De 1 à 1 000 habitants : 2 délégués,
- De 1 001 à 5 000 habitants : 1 délégué pour 1 000 habitants ou fraction de 1 000 habitants,
- De 5 001 à 10 000 habitants : 1 délégué pour 2 500 habitants ou fraction de 2 500 habitants,
- A partir de 10 001 habitants : 1 délégué pour 5 000 habitants ou fraction de 5 000 habitants.

Il précise que cette règle s'applique à la population municipale authentifiée au 1er janvier 2026.

Au regard de sa population municipale (11 600 habitants), la commune d'Ancenis-Saint-Géréon dispose donc de 9 délégués.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des délégués de la commune au SIVU de l'Enfance. Il propose au Conseil municipal de les élire à main levée.

**VU** le Code général des collectivités territoriale et notamment les articles L. 5212-6, L.5211-7 et L.5212-7-7 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2003 modifié autorisant la création du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) ;

**VU** la délibération du syndicat en date du 4 juillet 2019 proposant la modification de l'article 7 de ses statuts relatifs à la composition du comité syndical ;

**VU** la délibération de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon en date du 18 novembre 2019 ;

**VU** l'arrêté du 14 mars 2020 du Préfet de la Région Pays de la Loire – Préfet de Loire-Atlantique ;

**VU** la délibération du comité syndical en date du 14 mars 2020 modifiant ses statuts ;

Le maire a invité les candidats à se faire connaître.

Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Catherine BILLARD, Florent CAILLET, Aurélien CHAUVET – GUERIN, Anne-Sophie CUSSONEAU, Sylvain PARNET, Nora PINET, André-Jean VIEAU se sont portés candidats aux fonctions de délégués du SIVU.

*Mme Mireille LOIRAT propose un vote à main levée. L'ensemble du conseil accepte.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Julie AUBRY	35	Trente-cinq
Olivier AUNEAU	35	Trente-cinq
Catherine BILLARD	35	Trente-cinq
Florent CAILLET	35	Trente-cinq
Aurélien CHAUVET-GUERIN	35	Trente-cinq
Anne-Sophie CUSSONNEAU	35	Trente-cinq
Sylvain PARNET	35	Trente-cinq
PINET Nora	35	Trente-cinq
André-Jean VIEAU	35	Trente-cinq

**PROCLAME** élus délégués de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon au SIVU de l'Enfance :

- André-Jean VIEAU
- Florent CAILLET
- Olivier AUNEAU
- Julie AUBRY
- Aurélien CHAUVET -GUERIN
- Anne-Sophie CUSSONNEAU
- Sylvain PARNET
- Catherine BILLARD
- Nora PINET

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



Les secrétaires de séance,  
Florent CAILLET

Catherine BILLARD

Publication sur le site internet le : 1/04/26

Transmission au contrôle de légalité le : 1/04/26

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260330-206DELIB036-DE